



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **18 avril 2011**

Décision n° **B-2011-2273**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Travaux pour la réutilisation d'un bâtiment situé 4, rue Ravier à Lyon 7°, en vue de l'installation du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) - Lot n° 13 : chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Rapporteur** : Monsieur Blein

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 11 avril 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 19 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme David M.), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein), MM. Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 18 avril 2011****Décision n° B-2011-2273**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Travaux pour la réutilisation d'un bâtiment situé 4, rue Ravier à Lyon 7°, en vue de l'installation du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) - Lot n° 13 : chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 6 avril 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2010-1360 du 18 janvier 2010, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux de chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire (lot n° 13). Ce marché a été notifié sous le numéro 10443210, le 1er février 2010, à l'entreprise Ferrard pour un montant total de 242 800 € HT, soit 290 388,80 € TTC, soit une tranche ferme de 194 200 € HT, soit 232 263,20 € TTC, et une tranche conditionnelle de 48 600 € HT, soit 58 125,60 € TTC.

Ces travaux portent sur la réhabilitation d'un immeuble existant de 5 niveaux situé 4, rue Ravier à Lyon 3°.

Par décision n° B-2010-1894 du 15 novembre 2010, le Bureau a autorisé la signature d'un avenant n° 1 d'un montant de 3 854 € HT, soit 4 609,38 € TTC portant le montant de la tranche ferme du marché à 198 054 € HT, soit 236 872,58 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 1,98 % du montant initial de la tranche ferme du marché. L'alimentation d'eau froide en sous-sol a dû être reprise à partir du compteur jusqu'en pied de gaine existante en rez-de-chaussée. De plus, il a été nécessaire de mettre en place 2 robinets de puisage supplémentaires.

La loge du gardien et le hall d'entrée du CNAM, situés en rez-de-chaussée, dans un espace qui n'est pas aménagé actuellement, devront être équipés de chauffage à l'occasion de l'aménagement définitif de cet espace, dans le cadre d'une opération ultérieure menée par l'Etat.

Désormais, l'utilisateur souhaite l'installation d'un gardien dans la loge dès la présente opération, ce qui rend nécessaire de procéder dès à présent à cet équipement de chauffage.

L'enveloppe financière à laquelle l'Etat a participé est suffisante pour prendre en charge le montant de ces travaux supplémentaires.

Cet avenant n° 2 d'un montant de 5 988 € HT, soit 7 161,65 € TTC, porterait le montant de la tranche ferme du marché à 204 042 € HT, soit 244 034,23 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 5,06 % du montant initial de la tranche ferme du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'avenant n° 2 au marché n° 10443210 conclu avec l'entreprise Ferrard pour des travaux de chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire (lot n° 13), en vue de l'installation du conservatoire national des arts et métiers (CNAM).

Cet avenant d'un montant de 5 988 € HT, soit 7 161,65 € TTC, porte le montant total de la tranche ferme du marché de 198 054 € HT, soit 236 872,58 € TTC à 204 042 € HT, soit 244 034,23 € TTC, et le montant total du marché de 246 654 € HT, soit 294 998,18 € TTC à 252 642 € HT, soit 302 159,83 € TTC, tranche ferme et tranche conditionnelle comprises.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - comptes 458 132 et 458 232 - fonction 023 - opération n° 0818.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 avril 2011.**